

AR Prefecture

016-211600903-20220323-2022\_27-DE  
Reçu le 30/03/2022  
Publié le 30/03/2022

# CHATEAUNEUF

sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 22  
Suffrages exprimés : 27

République Française

Délibération N° 2022-27  
Conseil Municipal du 23 Mars 2022

**DATE DE CONVOCATION : 17 Mars 2022**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FREON - G. MICHELY - J.F. CESSAC - P. ORMECHE- S. BROUILLET- W. BOURGEOU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H ROSARIO - E. PILLARD CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU - P. MAURY.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIRS :** G. MIGNON donne pouvoir s à Philippe ORMECHE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - J.P. DESLIAS donne pouvoir à William BOURGEOU - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** A. DUBRUN

**OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE BICHAT - COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021**

Considérant la confirmation des résultats par Monsieur le Trésorier,  
Considérant la conformité des résultats entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente, après s'être assuré des vérifications comptables :

- ✚ La réalisation de l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- ✚ L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections sur le budget annexe du lotissement Les Hauts de Bichat,
- ✚ La comptabilité des valeurs inactives.

Déclare par 27 VOIX POUR que le Compte de Gestion du budget annexe du lotissement Les Hauts de Bichat, dressé pour l'année 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.